

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 7 août 2024 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie**

**Présences**

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet  
M. Mathieu Isabel, maire des Méchins  
M. Eddy Métivier, maire de Matane  
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

**Absences**

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi – Présentation du MAMH aux élus locaux – Programmes d'aide financière – Info
4. Inscription – 29e Gala de l'Excellence – Chambre de commerce et d'industrie de La Matanie (CCIM)
5. Orientations
  - 5.1. Télécommunications – Amélioration de la couverture cellulaire
  - 5.2. Entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec – Gestion des bacs roulants
  - 5.3. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Orientations
6. Facture Coginov inc. – Projet QoreAudit
7. Recommandations – Demandes d'aide financière
  - 7.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Fromagerie du Littoral – activité "5e journée porte ouverte")
  - 7.2. FRR volet 2 – Agriculture urbaine (Les Grands Jardins du 733 – activité "Grande corvée de patates")
  - 7.3. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Les sentiers de la grotte des fées – Soutien financier à la relève)
  - 7.4. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (DEM – Micro-MBA de l'Université McGill)
  - 7.5. FRR volet 2 – PDC commercialisation de proximité (Le Jardin des Corneilles)
  - 7.6. Demande d'aide en nature (Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent – activité "Rendez-vous de l'innovation")
8. Gestion des ressources humaines (GRH)
  - 8.1. Affichage – Poste contractuel de conseiller-ère en aménagement et urbanisme
  - 8.2. Embauche au poste d'agente de concertation COSMOSS et autorisation de signature d'un contrat et d'une lettre d'entente avec le SCFP
  - 8.3. Démission de Marie-Hélène Gauthier au poste de réceptionniste-répartitrice
  - 8.4. Politique de gestion du personnel-cadre
9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Secteurs de décrochement – Réponse à la ville de Matane – info
  - 9.2. Révision des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) – Mandat d'accompagnement à Horizon Nature Bas-Saint-Laurent
10. Génie forestier
  - 10.1. TPI – Modification du Plan d'aménagement forestier intégré et opérationnel

- 10.2. TPI – Facture SER des Monts – Déneigement 2023
  - 10.3. Entériner la signature – Rapport 2023-2024 – Programme d'aménagement durable des forêts
  - 11. Marché public de La Matanie
    - 11.1. Marché public – Directive de changement A-13
    - 11.2. Marché public – Autorisation de paiement – Assurances
    - 11.3. Marché public – Dépôt de candidature – Prix Leadership municipal de la FQM
  - 12. Varia
  - 13. Période de questions
  - 14. Fermeture de la séance
- 

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

### **RÉSOLUTION 449-08-24**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

## **SUIVI – PRÉSENTATION DU MAMH AUX ÉLUS LOCAUX – PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE – INFO**

### **RÉSOLUTION 450-08-24**

#### **INSCRIPTION – 29E GALA DE L'EXCELLENCE – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MATANIE (CCIM)**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la CCIM pour son 29e Gala de l'Excellence, le 21 septembre 2024, à Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation de monsieur Gérald Beaulieu, préfet, de monsieur Philippe Savard, préfet suppléant, de monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que de madame Vanessa Caron, directrice du développement territorial et responsable du transport, au Gala de l'Excellence de la CCIM;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription de 175 \$/participant membre, plus les taxes applicables, à partir du budget du service de développement territorial.

ADOPTÉE

## **ORIENTATIONS**

### **RÉSOLUTION 451-08-24**

#### **TÉLÉCOMMUNICATIONS – AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE**, dans sa décision de télécom numéro CRTC 2022-210, en date du 4 août 2022, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) annonçait une approbation de financement d'un projet de services mobiles de TELUS Communications inc. pour améliorer la desserte des routes 195 et 299 dans le cadre du Fonds pour la large bande;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, en date 25 mai 2023, annonçait une aide de 10,78 M\$ à TELUS Communications inc. pour l'amélioration de la couverture cellulaire des mêmes secteurs au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2024, cette aide financière s'est traduite dans la MRC de La Matanie par un premier déploiement à Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**en juin 2024, le gouvernement du Québec a fait l'annonce d'un investissement additionnel de 170 M\$ qui permettra de brancher neuf régions dont le Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** cette annonce devrait permettre d'assurer d'ici 2026 la couverture cellulaire dans les municipalités de Matane, de Saint-Adelme, de Saint-Jean-de-Cherbourg et de Sainte-Paule;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré ces annonces positives, il n'y a pas d'amélioration projetée de la couverture cellulaire pour les secteurs mal desservis situés dans le corridor de la route 132 laquelle est le principal axe routier de la MRC de La Matanie et de la Gaspésie touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** les usagers du réseau cellulaire rapportent une détérioration par endroits de la couverture cellulaire en bordure de la route 132;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont interpellées afin de répondre aux questions de leurs citoyens et, potentiellement, de leurs nouveaux arrivants sur l'échéancier ou l'état d'avancement de ces projets essentiels pour assurer la sécurité des usagers de la route et assurer un service incontournable en matière de développement local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préfet de la MRC de La Matanie soit mandaté pour transmettre des lettres à TELUS Communications ainsi qu'au Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité afin de connaître l'échéancier des projets d'amélioration de la couverture cellulaire sur le territoire de La Matanie et leurs stratégies pour assurer le développement de la couverture cellulaire dans l'axe de la route 132.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 452-08-24**

#### **ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC – GESTION DES BACS ROULANTS**

**CONSIDÉRANT** les obligations des municipalités à l'égard des matières résiduelles et notamment celles découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2)*;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01)* est entré en vigueur le 7 juillet 2022 et qu'il prévoit, notamment, la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QU'ÉEQ** souhaite la signature d'une seule entente pour le territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 305-05-24 qui concerne l'avis d'intention de la MRC de déclarer sa compétence dans une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles, incluant la collecte et le transport des matières recyclables, pour l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en prévision de la signature de l'entente de partenariat entre ÉEQ et la MRC, celle-ci doit se prononcer d'ici le 9 août 2024 sur la gestion des services de réparation, remplacement et distribution de bacs roulants, soit en offrant les services à l'interne ou par l'entremise d'un fournisseur externe mandaté par ÉEQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC ne dispose pas des espaces d'entreposage et du personnel nécessaires pour assumer directement cette tâche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC n'assumera pas, en régie interne, les services de réparation, remplacement et distribution de bacs roulants dans le cadre de l'entente de partenariat à intervenir avec ÉEQ.

ADOPTÉE

## **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIRL) – ORIENTATIONS**

### **RÉSOLUTION 453-08-24**

#### **FACTURE COGINOV INC. – PROJET QOREAUDIT**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 503-10-23 autorisant l'achat d'une licence QoreAudit et l'octroi d'un mandat de services professionnels à l'entreprise Coginov inc. afin de respecter les nouvelles obligations découlant de la Loi 25 (protection de la vie privée);

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 6089 de Coginov inc. au montant de 17 990 \$, avant les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le paiement de la facture numéro 6089 de Coginov inc. au montant de 20 684 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

## **RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

### **RÉSOLUTION 454-08-24**

#### **FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (FROMAGERIE DU LITTORAL – ACTIVITÉ "5E JOURNÉE PORTE OUVERTE")**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets*

*structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS), laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);*

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites* :

- Fromagerie du Littoral – 5e journée porte ouverte : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 455-08-24**

#### **FRR VOLET 2 – AGRICULTURE URBAINE (LES GRANDS JARDINS DU 733 – ACTIVITÉ "GRANDE CORVÉE DE PATATES")**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à l'agriculture urbaine du volet 2 du FRR :

- Les Grands jardins du 733 – Grande corvée de patates : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 456-08-24**

#### **FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (LES SENTIERS DE LA GROTTTE DES FÉES – SOUTIEN FINANCIER À LA RELÈVE)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de l'organisme à but non lucratif Les sentiers de la Grottes des fées pour le projet de "Soutien financier à la relève" dans le cadre des collaborations spéciales du programme de développement des communautés (PDC);

**CONSIDÉRANT** l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 1 000 \$ aux sentiers de la Grottes des fées pour le projet "Soutien financier à la relève";

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 457-08-24**

#### **FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (DEM – MICRO-MBA DE L'UNIVERSITÉ MCGILL)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de Développement économique Matanie (DEM) pour le projet de Mini-MBA de l'Université McGill dans le cadre des collaborations spéciales du programme de développement des communautés (PDC);

**CONSIDÉRANT** l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 2 500 \$ à DEM pour le projet de Mini-MBA de l'Université McGill;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 458-08-24**

#### **FRR VOLET 2 – PDC COMMERCIALISATION DE PROXIMITÉ (LE JARDIN DES CORNEILLES)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de l'entreprise Le Jardin des Corneilles dans le cadre de la mesure de soutien à la commercialisation de proximité du programme de développement des communautés (PDC);

**CONSIDÉRANT** l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 3 367 \$ au Jardin des Corneilles pour l'achat de matériel pour son kiosque au Marché public de La Matanie;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 459-08-24**

#### **DEMANDE D'AIDE EN NATURE (COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT – ACTIVITÉ "RENDEZ-VOUS DE L'INNOVATION")**

**CONSIDÉRANT QUE** le Rendez-vous de l'Est du Québec, en matière d'innovation, se tiendra à Matane les 24 et 25 septembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL) a soumis une demande de commandite, en nature, afin que le personnel de la MRC participe à l'animation de l'évènement;

**CONSIDÉRANT** la compensation financière et l'offre de visibilité proposées par le CRDBSL;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de rendre disponible sa conseillère aux communications et affaires publiques pour l'animation de panels lors du Rendez-vous de l'innovation de l'Est du Québec à Matane.

ADOPTÉE

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)**

#### **RÉSOLUTION 460-08-24**

#### **AFFICHAGE – POSTE CONTRACTUEL DE CONSEILLER-ÈRE EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT)* le 6 juin 2022 et a rendu public son plan de mise en œuvre le 26 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la mesure 1.2 dudit plan de mise en œuvre, le gouvernement du Québec s'est engagé à publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) lesquelles ont été adoptées le 22 mai 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 53.12 et 57.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la ministre des Affaires municipales peut demander à une municipalité régionale de comté de modifier ou de réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles OGAT, sa conformité à celles-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre de la PNAAT, une aide financière est prévue pour soutenir les municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur SAD;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Convention d'aide financière à intervenir entre la MRC et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC bénéficiera d'un montant de 207 918 \$, sur trois ans, notamment pour l'embauche de personnel;

**CONSIDÉRANT** les besoins du service de l'aménagement et de l'urbanisme pour la révision du SAD et le projet d'affichage d'un nouveau poste contractuel à temps plein de conseiller en aménagement et urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'affichage d'un poste contractuel, à temps plein (35 heures/semaine), d'une durée approximative de trois ans, de conseiller(ère) en aménagement et urbanisme, dont la rémunération sera établie selon la classe 3 de la convention collective en vigueur, ainsi qu'à débiter le processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 461-08-24**

#### **EMBAUCHE AU POSTE D'AGENTE DE CONCERTATION COSMOSS ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT ET D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP**

**CONSIDÉRANT** l'affichage d'un poste contractuel d'agent(e) de concertation COSMOSS à temps partiel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection et de la directrice du service de développement territorial;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'embauche, la grille salariale et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le comité local de coordination (CLC) COSMOSS et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

**CONSIDÉRANT QU'**une lettre d'entente doit intervenir avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujetti à toutes les modalités de la convention collective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser l'embauche de madame Mia Carpinteri au poste contractuel à temps partiel d'agente de concertation de la démarche COSMOSS de la MRC de La Matanie et la conclusion d'un contrat de travail pour la période du 26 août 2024 au 30 juin 2025, à raison de deux jours par semaine (15 heures), avec une



rémunération établie sur la base du premier échelon de la grille salariale applicable aux agents de concertation de ladite démarche;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est autorisé à signer le contrat de travail;

**QUE** le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 462-08-24**

#### **DÉMISSION DE MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE-RÉPARTITRICE**

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Marie-Hélène Gauthier, réceptionniste-répartitrice, dont la dernière journée de travail sera le 23 août 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de madame Marie-Hélène Gauthier, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

#### **POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL-CADRE**

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **SECTEURS DE DÉCROCHEMENT – RÉPONSE À LA VILLE DE MATANE – INFO**

#### **RÉSOLUTION 463-08-24**

#### **RÉVISION DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT) – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À HORIZON NATURE BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a publié de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), le 30 mai 2024 et que celles-ci entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, a transmis à la MRC de La Matanie une lettre formelle demandant la révision du schéma d'aménagement et de développement dans un délai de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'orientation 2 des nouvelles OGAT vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme régional de conservation des milieux naturels, Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, propose aux MRC du Bas-Saint-Laurent un accompagnement entièrement financé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT QUE** cet accompagnement se traduit par une offre de ressources humaines gratuite pour la prise en charge de l'orientation 2 des nouvelles OGAT;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ressource travaillera en étroite collaboration et sous la supervision du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de services sans frais doit être conclue entre Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent et la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la conclusion d'une entente de services, avec Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, afin de soutenir la MRC dans sa démarche d'intégration de l'orientation 2 des OGAT lors du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement;

**QUE** le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient autorisés à signer l'entente de services sans frais.

ADOPTÉE

## **GÉNIE FORESTIER**

### **RÉSOLUTION 464-08-24**

#### **TPI – MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ ET OPÉRATIONNEL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 162-02-20 du Conseil de la MRC concernant l'adoption du Plan d'aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFIO) 2020-2025 des TPI de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la saison 2024-2025, des travaux doivent être ajoutés ou modifiés :

- Où : Municipalité de Sainte-Paule – plusieurs sites le long du rang 14 et du rang de l'Aiguille;
- Quoi : 12 blocs de coupe de régénération d'un total de 96,5 ha et travaux de voirie associés;
- Quand : À partir du début septembre 2024;
- Justification : Nous sommes à la dernière année du quinquennal 2020-2025 et nous devons maximiser les revenus de la coupe de bois en concentrant les coupes dans des secteurs qui n'ont pas été aménagés depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'intégrer ces travaux à la planification, une consultation publique de 25 jours doit avoir lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des modifications proposées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie adopte les modifications proposées au Plan d'aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFIO) 2020-2025 de la MRC de La Matanie et autorise la consultation publique qui se tiendra du 8 août au 2 septembre 2024;

**QUE** les informations soient transmises au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, diffusées sur le site Internet et disponibles pour consultation aux bureaux de la MRC.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 465-08-24**

##### **TPI – FACTURE SER DES MONTS – DÉNEIGEMENT 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de vente de bois intervenu pour la saison 2023-2024 prévoyait un partage à parts égales des coûts de déneigement entre la MRC de La Matanie et la SER des Monts;

**CONSIDÉRANT** la facture transmise par la SER des Monts au montant de 7 400 \$, avant taxes, et les détails fournis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieure forestière de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser**, à partir du fonds TPI, un paiement maximal de 6 971,12 \$, taxes incluses, à la SER des Monts pour compenser les frais de déneigement de l'hiver 2023-2024.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 466-08-24**

##### **ENTÉRINER LA SIGNATURE – RAPPORT 2023-2024 – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du Rapport des activités 2023-2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'entériner** la signature par le directeur général et greffier-trésorier du rapport 2023-24 dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*.

ADOPTÉE

### **MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE**

#### **RÉSOLUTION 467-08-24**

##### **MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT A-13**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement A-13 attribuable à divers travaux mineurs, notamment en lien avec les escaliers extérieurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux inclus à la directive de changement A-13 seront payés conformément au règlement d'emprunt 287-1-2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la directive de changement A-13 et une dépense de 1 754,66 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 468-08-24**

#### **MARCHÉ PUBLIC – AUTORISATION DE PAIEMENT – ASSURANCES**

**CONSIDÉRANT** la réception provisoire du bâtiment du Marché public par la MRC de La Matanie en juin 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier-trésorier a ajouté le nouveau bâtiment, en date du 14 juin 2024, à police d'assurance "Municipalité combinée" de la MRC de La Matanie auprès de la FQM Assurances;

**CONSIDÉRANT** la surprime de 4 471 \$, avant les taxes applicables, pour la période du 14 juin 2024 au 25 avril 2025, laquelle a été facturée par FQM Assurances;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

**D'entériner** l'ajout à la police d'assurance "Municipalité combinée" du bâtiment du nouveau marché public;

**D'autoriser** le paiement de la facture de FQM Assurances au montant de 4 873,39 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 469-08-24**

#### **MARCHÉ PUBLIC – DÉPÔT DE CANDIDATURE – PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL DE LA FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix du Leadership municipal de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) récompense des MRC ou des municipalités pour la mise en œuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du marché public lequel comprend le réaménagement du Vieux-Port de Matane, est admissible et rencontre l'ensemble des critères d'évaluation;

**CONSIDÉRANT** la préparation et la transmission d'un dossier de mise en candidature par le directeur général et greffier-trésorier afin que pouvoir faire rayonner le projet du marché public;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de mise en candidature au prix du Leadership municipal de la FQM s'est terminée le 5 août 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'entériner le dépôt du projet de construction du Marché public de La Matanie au Prix du Leadership municipal de la FQM.

ADOPTÉE

**VARIA**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 470-08-24**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

---

Le préfet,  
Gérald Beaulieu

(signé)

---

Le directeur général et greffier-trésorier,  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

*Le préfet,  
Gérald Beaulieu*